

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M^{me} Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais».

Rapport de M. Tobias Schnebli.

La motion M-913 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission a traité cette motion lors des séances du 23 janvier, 20 février, 16 avril et 7 mai 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Sarah Maes, Consuelo Frauenfelder et Stéfanie Günther Pizarro, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- créer un espace dévolu aux acteurs culturels locaux dans le bâtiment de l'actuelle Fondation de Saint-Gervais Genève, qui comprendrait des ateliers d'artistes, des locaux d'exposition et une scène artistique à la disposition des occupants;
- instituer une convention-cadre entre la Ville et les futurs occupants, permettant une autogestion du lieu de la part de ces derniers ainsi qu'un droit de regard du Conseil administratif dans l'utilisation qui en est faite;
- envisager de fusionner l'actuel Théâtre de Saint-Gervais avec une scène culturelle existante ou son intégration dans ce nouvel espace culturel.

Séance du 23 janvier 2012

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt explique que l'origine de la motion remonte au premier semestre 2008 quand le déménagement du Centre pour l'image contemporaine (CIC) était programmé et que la motion a été reformulée et déposée le 24 mars 2010, après la votation référendaire du 27 septembre 2009 qui a entériné le déménagement du CIC des locaux qu'il occupait dans les locaux de Saint-Gervais.

Peu de temps après le dépôt de cette motion en mars 2010, les locaux libérés avec le départ du CIC ont été occupés par plusieurs troupes et compagnies théâ-

trales. Selon M. Brandt, au moment de son traitement en commission, l'objet de la motion n'est plus de reloger des artistes en quête de locaux, mais plutôt de répondre à la question: que veut faire la Ville de ce bâtiment ces prochaines années?

Séance du 20 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

M. Kanaan explique que Saint-Gervais est une institution théâtrale régie par une fondation qui défend un projet culturel rénové suite au départ du CIC. Les commissaires ont reçu le projet culturel («Saint-Gervais Genève, Théâtre de projets – Résidences de création»). Ce projet culturel a été adopté par le Conseil de fondation le 29 mars 2013 et donc validé par la Ville et l'Etat. Les commissaires ont reçu aussi les statuts de la Fondation de Saint-Gervais Genève (SGG), adoptés le 31 janvier 2011. Cette fondation est une fondation de droit privé mais elle est placée sous contrôle de la Ville puisque le conseil de fondation est composé d'un-e représentant-e de chaque groupe politique représenté au Conseil municipal, de quatre personnes désignées par le Conseil administratif, du conseiller administratif chargé de la culture ainsi que de deux membres désignés par le Conseil d'Etat.

C'est en raison de ce contrôle direct de la Ville sur le conseil de fondation qu'il n'y a pas pour l'instant de convention entre la Ville et la Fondation SGG. La Fondation d'art dramatique estime qu'il faudrait une telle convention et, selon M. Kanaan, à terme il y aura une convention cadre. Selon M. Kanaan, la motion, née dans le contexte du départ du CIC de Saint-Gervais, est moins valable à l'heure où elle est traitée.

Séance du 16 avril 2012

Audition de M^{mes} Renate Cornu et Silvia Leuenberger, respectivement présidente et vice-présidente de la Fondation SGG, ainsi que de M. Philippe Macasdar, directeur

M. Macasdar confirme que, après le départ du CIC, les locaux libérés ont été entièrement occupés par les compagnies en résidence. Il ne s'agit pas de logements pour artistes, mais de mise à disposition de locaux comme lieu de travail, salles de répétition, bureaux ainsi que de toute une logistique pour la production et la diffusion des activités culturelles. La présidente de la Fondation SGG confirme que l'autorité de surveillance de la Fondation SGG est le Service de surveillance des fondations de l'Etat.

Plusieurs commissaires, de même que M. Macasdar, estiment insatisfaisante la subvention particulière, prélevée dans le Fonds général théâtre, de 200 000 francs dont bénéficie le Théâtre de Saint-Gervais depuis 2006. Plusieurs commissaires estiment aussi que l'absence d'une convention formalisée entre la Ville et la fondation n'est plus acceptable.

(Note du rapporteur: après les séances de commission lors desquelles cette motion a été traitée, la subvention particulière de 200 000 francs a été intégrée dans la ligne budgétaire «subventions à institutions privées – Arts de la scène – Fondation de Saint-Gervais» du Service culturel du département de la culture et des sports à partir du budget 2013. Le montant de cette ligne a ainsi passé de 2 305 000 francs en 2012 à 2 505 000 francs pour 2013; même somme pour 2014.)

Séance du 7 mai 2012

Présentation d'amendements et votes

La commission constate que la principale proposition de la motion, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux du bâtiment de Saint-Gervais aux acteurs culturels locaux, est devenue obsolète du fait de l'occupation de ces locaux par les compagnies résidentes qui participent au projet culturel du Théâtre de Saint-Gervais.

Toutefois, constatant qu'aucune convention entre la Ville et la Fondation SGG n'a été élaborée jusqu'à ce jour et que les motionnaires, la fondation et ses partenaires l'appellent eux-mêmes de leur vœux, le Parti libéral-radical propose de soutenir la motion en changeant les invites dans le sens de demander l'établissement d'une convention entre la Ville et la Fondation SGG.

Cette demande est appuyée par les représentants du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien. Un commissaire d'Ensemble à gauche propose de rejeter la motion, devenue presque entièrement caduque, et d'adopter une recommandation demandant au Conseil administratif d'établir une convention avec la Fondation SGG.

Les représentants du Parti libéral-radical estiment qu'une telle recommandation n'aurait aucun poids dans le cadre d'une motion refusée.

Les considérants ne pouvant être modifiés même s'ils ne sont plus d'actualité, on procède au vote de la motion avec la nouvelle invite proposée par le Parti libéral-radical qui remplace les invites d'origine: «négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la fondation de Saint-Gervais (Genève).

La motion avec cette invite est acceptée par 7 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 1 S) contre 5 non (2 EàG, 1 Ve, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la Fondation de Saint-Gervais Genève.